

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu succinct de la réunion du 28 novembre 2016

1. **Approbation** du compte-rendu de la séance précédente.
2. **Décisions** prises dans la cadre de la délégation du conseil municipal au maire : Avenant n°2 au marché de services relatifs à la prestation d'assurance pour les besoins de la ville de Loos-en-Gohelle – Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes – Avenant n°2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite du projet urbain Euralens – Groupement de commande Euralens.
3. **Augmentation** de 3% des tarifs de la commune (excepté pour les tarifs de la cantine scolaire et du cimetière).
4. **Modification des tarifs et de la durée des concessions du cimetière communal** pour une mise en adéquation avec les frais engendrés et **réduction de la durée maximale** d'une concession à une génération, soit 30 ans.
5. **Approbation** de la décision modificative n°3 au budget primitif 2016 du Budget principal.
6. **Demande de subvention** auprès du Conseil départemental pour la sécurisation des itinéraires cyclables vers le collège René Cassin.
7. **Demande de subvention** au titre de la DETR 2017 pour les travaux d'accessibilité des bâtiments publics Phase 2.
8. **Demande de subvention** au titre de la DETR 2017 pour les travaux de grosses réparations de la voirie Chemin des Croisettes.
9. **Demande de subvention** au titre de la DETR 2017 pour les travaux d'aménagement et de création de sentiers de randonnée sur les terrils du 11/19.
10. **Approbation** du CRAC (Compte-Rendu d'Activité au Concédant) 2015 de l'opération Cœur de Loos.
11. **Cession** de la benne d'un véhicule déclaré épave.
12. **Maintien à 3,25 €** du prix de la restauration scolaire primaire
13. **Subventions** pour les projets 2016/2017 des écoles maternelles, élémentaires et du collège.
14. **Avis favorable** de la commune dans le cadre de l'enquête publique menée par le Syndicat Mixte des Transports pour la mise en place de lignes de Bus à Haut Niveau de Service.
15. **Approbation** de la modification du PLU de la commune.
16. **Rétrocession** d'une partie de la parcelle AO68p par Habitat 62/59 en vue de son incorporation dans le domaine public.

Toutes ces décisions ont été votées à l'unanimité